

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Révision : 21/01/2014  
Version : 4

Page : 1/8

Nom du produit:

## BRAKE FLUID DOT 5.1

### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur du produit **BRAKE FLUID DOT 5.1**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

FLUIDE SYNTHETIQUE POUR CIRCUITS DE FREINS HYDRAULIQUES

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **UNIL OPAL**

Z.I. Clos Bonnet – Boulevard Jean Moulin

BP 88

49403 SAUMUR Cedex – FRANCE

Tél. : 02 41 40 18 40

Fax : 02 41 50 52 43

e-mail : capo.f.frederic@unil-opal.fr



#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

- Tél. : 01 40 05 48 48 – Centre Anti-Poisons de Paris  
Hôpital Fernand WIDAL – 200, rue du Faubourg Saint-Denis  
75475 PARIS Cedex 10

- Tél. : 04 72 11 69 11 – Centre Anti-Poisons de Lyon  
Hôpitaux de Lyon – Bât. A – 162, avenue de Lacassagne  
69424 Lyon Cedex 03

- Tél. : 04 91 75 25 25 – Centre Anti-Poisons de Marseille  
Hôpital SALVATOR – 249, boulevard de Sainte-Marguerite  
13274 Marseille Cedex 09

ORFILA : Tél. : 01 45 42 59 59

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Révision : 21/01/2014  
Version : 4

Page : 2/8

Nom du produit:

## BRAKE FLUID DOT 5.1

### SECTION 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification du mélange

Classification selon le la directive 1999/45/CE

Ce produit n'est pas classé comme dangereux.

#### 2.2. Eléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger : Aucun

Phrase(s) de risque : Aucune

Phrase(s) de sécurité :

S2 - Conserver hors de portée des enfants.

S24/25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Contient du 4,4'-isopropylidènediphénol, peut déclencher une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible.

### SECTION 3. Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique : Mélange de Glycols, d'Ethers de Glycol et d'additifs.

Nom chimique	Numéros Index / CAS / CE / Enregistrement	Classification 67548/CEE	Classification Règlement CE N° 1272/2008	Concentration %
Diisopropanolamine	603-083-00-7 110-97-4 203-820-9	Xi - R36	Eye Irrit. 2 ; H319	inférieure à 2 %

Pour le texte complet des phrases –R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des phrases –H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Révision : 21/01/2014  
Version : 4

Page : 3/8

Nom du produit:

## BRAKE FLUID DOT 5.1

### SECTION 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :	En cas de malaise après inhalation de vapeurs et / ou d'aérosols : air frais, secours médical.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 mn en maintenant les paupières ouvertes. Consulter éventuellement un ophtalmologiste si une douleur ou une rougeur persiste.
En cas de contact avec la peau :	Retirer les vêtements imprégnés, laver à fond à l'eau et au savon.
En cas d'ingestion :	Rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment, secours médical.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote connu.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre, mousse, eau pulvérisée. Refroidir à l'eau les récipients exposés au feu. En cas d'incendie, évacuer les lieux rapidement.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager des gaz et des vapeurs lors de la combustion ou au contact des flammes.

#### 5.3. Conseil aux pompiers

Uniquement le personnel spécialisé dans la lutte contre le feu : système de respiration autonome et vêtements adéquats.

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner les personnes non concernées des lieux.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts ou dans les eaux de surfaces.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petits déversements : laver à grande eau. Déversements importants : endiguer et récupérer par pompage, absorber ce qui n'a pu être récupéré avec un produit absorbant (sable, sciure...).

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Révision : 21/01/2014  
Version : 4

Page : 4/8

Nom du produit:

## BRAKE FLUID DOT 5.1

### SECTION 7. Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Pour les équipements de protection individuelle, voir la rubrique 8. Ne pas boire, manger et fumer pendant la manipulation.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Tenir hors de portée des enfants. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Aucune donnée disponible.

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Aucune donnée disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Protection des mains : Gants de protection.
- Protection des yeux : Lunettes de protection.
- Mesure d'hygiène : Se laver les mains après utilisation.

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide limpide
- Odeur : neutre
- pH pur : 7 à 11,5
- Point d'ébullition : > 260 °C
- Point d'éclair : > 100 °C
- Inflammabilité : > 300 °C
- Propriétés comburantes :
- Pression de vapeur : à 20 °C inf. à 1 mbar
- Masse volumique à 20 °C : 1.060 à 1.080 g/cm<sup>3</sup>
- Solubilité : dans l'eau totale, insoluble dans les hydrocarbures.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Révision : 21/01/2014  
Version : 4

Page : 5/8

Nom du produit:

**BRAKE FLUID DOT 5.1**

---

Viscosité : >1.5 mm<sup>2</sup> / s à 100 °C  
< 900 mm<sup>2</sup> / s à 40 °C

**9.2. Autres informations** Aucune donnée disponible

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité** Aucune donnée disponible

**10.2. Stabilité chimique** Le produit est stable dans les conditions normales et est hygroscopique.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Néant.

**10.4. Conditions à éviter** Aucune donnée disponible

**10.5. Matières incompatibles** Aucune donnée disponible

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Néant.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Révision : 21/01/2014  
Version : 4

Page : 6/8

Nom du produit:

## BRAKE FLUID DOT 5.1

---

### SECTION 11. Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques** Informations tirées des propriétés de chacun des composants

**Toxicité aiguë :** DL 50 orale chez le rat : > 2000 mg / kg.

Irritation cutanée primaire chez le lapin (OCDE 404) : non irritant

Irritation primaire des muqueuses – œil du lapin (OCDE 405) : non irritant

### SECTION 12. Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Informations tirées des propriétés de chacun des composants - Toxicité vis à vis des poissons: CL 50 (96 h) sup. à 100 mg/l Faiblement toxique.

**12.2. Persistance et dégradabilité** Estimé naturellement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Se dissout dans l'eau, si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer la nappe phréatique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucune donnée disponible.

**12.6. Autres effets néfastes** Aucune donnée disponible.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Révision : 21/01/2014

Page : 7/8

Version : 4

Nom du produit:

## BRAKE FLUID DOT 5.1

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter le produit dans les égouts. Conserver les chiffons et papiers imprégnés de produit dans des récipients adaptés, clos et étanches. Détruire les déchets suivant la législation nationale ou locale en vigueur (Ex incinération en station agréée).

### SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe Emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

Selon le Règlement CE N° 1907/2006 modifié

Révision : 21/01/2014  
Version : 4

Page : 8/8

Nom du produit:

## BRAKE FLUID DOT 5.1

---

### SECTION 15. Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Maladies professionnelles : Tableaux N° 84 et 49 (Code de la Sécurité Sociale Art. L 461-1 à L 461-7).

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible.

### SECTION 16. Autres informations

Phrases H et R des dangers mentionnés au chapitre 3 :

R36 Irritant pour les yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement 453/2010.

Avis de mise en garde :

Les informations contenues dans ce document se basent sur les données disponibles. Elles ne présentent toutefois aucune garantie, implicite ou explicite, concernant la précision des données ou les résultats obtenus à partir de ces données. Dans la mesure où les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions que nous ne pouvons maîtriser, nous n'assumons aucune responsabilité quant à leur utilisation.

---